



Assemblée générale

Distr. limitée
28 mai 2024
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session

Points 13 et 117 de l'ordre du jour

**Application et suivi intégrés et coordonnés des textes
issus des grandes conférences et réunions au sommet
organisées par les Nations Unies dans les domaines
économique et social et dans les domaines connexes**

Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire

Projet de résolution déposé par le Président de l'Assemblée générale

**Examen de l'application de la résolution [75/290 A](#) de l'Assemblée
générale sur le renforcement du Conseil économique et social
et de la résolution [75/290 B](#) sur la structure et les modalités
de fonctionnement du forum politique de haut niveau
pour le développement durable et sur le suivi et l'examen
de la mise en œuvre du Programme de développement durable
à l'horizon 2030 au niveau mondial**

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions [75/290 A](#) et [75/290 B](#) du 25 juin 2021,

1. *Décide* que les thèmes du Conseil économique et social et du forum politique de haut niveau pour le développement durable pour leurs sessions de 2025, 2026 et 2027 seront les suivants :

a) Pour 2025 : Promouvoir des solutions durables, inclusives et fondées sur des données scientifiques et factuelles pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et atteindre les objectifs de développement durable qui y sont énoncés et consistent à ne laisser personne de côté ;

b) Pour 2026 : Des actions transformatrices, équitables, novatrices et coordonnées en faveur du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable qui garantissent un avenir durable pour tous ;

c) Pour 2027 : Généraliser les transitions justes pour parvenir au développement durable, éliminer la pauvreté et mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et atteindre les objectifs de développement durable dans leur intégralité ;

2. *Décide également*, sans préjudice du caractère intégré, indivisible et interdépendant des objectifs de développement durable, que pour les sessions de



2025, 2026 et 2027 du forum politique de haut niveau organisé sous les auspices du Conseil économique et social, les groupes d'objectifs de développement durable qui seront examinés en profondeur seront les suivants :

- a) Pour 2025, les objectifs 3, 5, 8, 14 et 17 ;
- b) Pour 2026, les objectifs 6, 7, 9, 11 et 17 ;
- c) Pour 2027, les objectifs 4, 10, 12, 15 et 17 ;

3. *Décide* d'examiner ensemble et en profondeur, à sa quatre-vingtième session, les dispositions des résolutions [75/290 A](#) et [75/290 B](#) et de leurs annexes, afin que les enseignements tirés des cycles précédents du forum politique de haut niveau et d'autres mécanismes de l'Assemblée et du Conseil économique et social qui concernent le suivi et l'examen du Programme 2030 soient mis à profit ;

4. *Décide* que toutes les dispositions figurant dans ses résolutions [75/290 A](#) et [75/290 B](#) et dans leurs annexes, ainsi que toutes les résolutions antérieures sur le renforcement du Conseil économique et social et sur le forum politique de haut niveau pour le développement durable et le suivi et l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau mondial, resteront en vigueur, à moins qu'elles ne soient actualisées ou remplacées dans la présente résolution ou dans des résolutions qu'elle adopterait ultérieurement.
